



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 08587

Numéro SIREN : 399 506 641

Nom ou dénomination : TFN VAL

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2013 sous le numéro de dépôt 92101



1309219401

DATE DEPOT :	2013-10-14
NUMERO DE DEPOT :	2013R092101
N° GESTION :	2002B08587
N° SIREN :	399506641
DENOMINATION :	TFN VAL
ADRESSE :	251 r de Crimée 75019 Paris
DATE D'ACTE :	2013/10/01
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT

PE = 1-10-13. C2

TFN VAL

Société par Actions Simplifiée

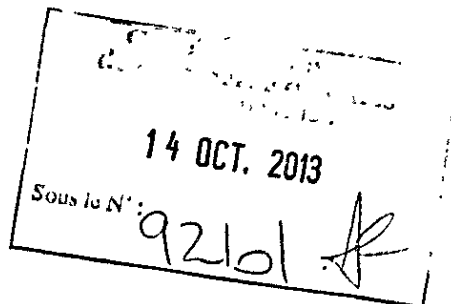
Au capital de 500.078 euros

Siège social : 251, rue de Crimée
75019 PARIS

RCS PARIS 399.506.641

023 8587

ASSEMBLEE GENERALE



REUNION DU 1^{ER} OCTOBRE 2013

1 - LIEU DE REUNION : 111-113, quai Jules Guesde - 94400 VITRY SUR SEINE

2 - HORAIRE D'OUVERTURE : 9 heures 10

3 - CONVOCATION :

3.0 - Personnes convoquées :

- Actionnaires,
- co-Commissaires aux Comptes.

3.1 - Mode :

3.1.0 - Actionnaires :

Lettres individuelles.

3.1.1 - co-Commissaires aux Comptes :

Lettres individuelles.

4 - ORGANISATION DE LA REUNION :

4.0 - Bureau :

Président : Monsieur Loïc EVRARD, représentant la société ATALIAN

Secrétaire : Monsieur Pierre VACHERON

Ces deux personnes acceptent leurs qualités de membres du bureau.

4.1. - Feuille de Présence :

Mentions :

- Coordonnées des Actionnaires présents.

Signature :

Chaque Actionnaire présent a signé la feuille de présence, lors de son entrée en séance.

Vérification et certification :

Après vérification des qualités des participants, le bureau certifie l'exactitude de la feuille de présence, constate que tous les Actionnaires sont présents et que l'Assemblée Générale peut statuer sur l'ordre du jour prévu.

4.2 - Participants à la réunion :

- Les co-Commissaires aux Comptes sont présents ou absents selon les indications précisées dans la feuille de présence.
- Les Actionnaires sont présents, représentés ou absents selon les indications précisées dans la feuille de présence.

4.2.1 - Quorum :

Constatant la réunion du quorum, le bureau déclare l'Assemblée régulière et compétente.

5 - DOCUMENTS DEPOSES SUR LE BUREAU

- Double de la lettre de convocation des Actionnaires,
- Double des lettres adressées aux co-Commissaires aux Comptes,
- Feuille de présence,
- Coordonnées du Dirigeant Social ; sociétés tierces dans lesquelles il exerce d'autres mandats,
- Liste des Actionnaires,
- Exposés des motifs et texte du (des) projet(s) de(s) résolution(s) émanant de la Présidence.

6 - DROIT DE COMMUNICATION PREALABLE DES ACTIONNAIRES :

Tous les documents pour lesquels les Actionnaires disposent d'un droit de communication ont été tenus, au siège social, à leur disposition.

L'Assemblée reconnaît l'exactitude des déclarations concernant l'information des Actionnaires.

7 - ORDRE DU JOUR :

- Démission du Président et nomination d'un remplaçant,
- Questions diverses.

8 - DEBATS ET DISCUSSIONS :

Le Président fait procéder à la lecture de l'exposé des motifs et du texte du (des) projet(s) de(s) résolution(s) émanant de la Présidence

Le Président complète ces lectures par tous renseignements demandés, parole est donnée à ceux des Actionnaires souhaitant poser des questions et recevoir des informations complémentaires.

A l'issue des débats, il est proposé aux Actionnaires de se prononcer sur la (les) résolution(s) figurant à l'ordre du jour.

9 - ADOPTION DE LA (DES) RESOLUTION(S) :

RESOLUTION N° 0

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir entendu l'exposé du Président de séance sur les circonstances ayant conduit au défaut de respect du délai légal de convocation et les Actionnaires, tous présents ou représentés à la présente Assemblée, ayant tous eux-mêmes ou par leur représentant aux présentes déclarés avoir été pleinement informés de l'ordre du jour et avoir reçus toutes les informations nécessaires à ce titre,

déclare expressément renoncer à se prévaloir du non respect du délai de convocation et de l'obligation de mise à disposition avant la tenue de l'Assemblée, des différents documents prévus par la réglementation et/ou les statuts.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 2 - DEMISSION DU PRESIDENT ET NOMINATION D'UN REMPLAÇANT

L'Assemblée Générale prend acte et approuve la démission de Monsieur Loïc EVRARD de son mandat de Président à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de Président pour la durée résiduelle du mandat de son prédécesseur (soit une durée d'un an expirant lors de l'Assemblée Générale sur l'approbation des comptes se tenant pendant l'année du renouvellement du mandat de son prédécesseur) :

- **Monsieur Pierre VACHERON**
Demeurant : 2, allée de Longchamp
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

De nationalité Française, né le 22 avril 1968 à GRENOBLE

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

0000
00

10 - PROCES-VERBAL :

La (les) résolution(s) adoptée(s) au cours de cette réunion a (ont) fait l'objet du présent procès-verbal, signé, après lecture, par les membres du bureau.

Tout porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait de celui-ci pourra effectuer toutes formalités requises (de publicité, de dépôt ou autres), notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

11 - HORAIRE DE CLOTURE : 9 heures 20

LE PRESIDENT
ATALIAN
Monsieur Loïc EVRARD

LE SECRETAIRE
Monsieur Pierre VACHERON

Bon pour acceptation de mes fonctions de Président
Monsieur Pierre VACHERON

